



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP
Section locale **FO** DGFIP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Compte rendu du CTL du 21 novembre 2013

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain SAISON. Les débats ont débuté à 9h15. La CGT a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

FO-DGFIP62 a effectué une déclaration liminaire en pièce jointe. Le Président n'a pas daigné répondre aux graves inquiétudes soulevées dans cette déclaration, nous espérons qu'il prendra tout de même les dispositions nécessaires, en actes et en paroles, pour y répondre.

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation du procès verbal du 17 octobre 2013

Ce point est reporté. La Direction Locale a tardé à envoyer ce PV, il ne nous a pas été possible de l'étudier pour ce CTL. Nous avons dénoncé le changement de « routage » mis en place en Direction. Ce genre de mésaventure n'arrivait pas auparavant ... **mais ça... c'était avant !**

La Direction prend note de cette remarque et reviendra au fonctionnement précédent.



2 – Réorganisation fonctionnelle des SAID du SIP de Béthune :

La Direction nous fait part que le SIP de Béthune projette une réorganisation des secteurs d'assiette à compter du 1er janvier 2014. La réorganisation se traduirait par le passage de trois à deux secteurs. Cette décision devrait permettre de faciliter la gestion des absences devenue difficile. La direction présente cette réorganisation comme le moyen d'améliorer les conditions de vie au travail et recentrer la cellule « expertise » sur les cas les plus complexes.

Selon la Direction, plusieurs objectifs sont recherchés dans cette nouvelle organisation du SIP :

- Meilleur exercice des missions d'assiette par le biais d'un effectif plus adapté et d'un soutien plus étoffé et renforcé, notamment en matière foncière.
- Meilleures conditions de vie au travail pour les agents en secteur (gestion des absences et des renforts à l'accueil plus souple) ;
- Renforcement du rôle de pilotage de chaque contrôleur ;
- Recentrer la cellule « expertise » sur les cas complexes. Cette cellule sera dégagée des questions courantes en matière foncière par le renforcement des SAID sur la mission foncière.
- Simplification des liaisons assiette/recouvrement :
- au niveau du SAID BETHUNE-VILLE : un seul interlocuteur en matière de recouvrement.
- au niveau des Trésoreries : un seul interlocuteur en matière d'assiette (SAID Béthune Extérieur)

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SFP			X
FO-DGFIP62			X
CGT		X	
CFTC		X	

Le nouveau TAZERFIP du SIP de Béthune sera le suivant au 1/1/2014 :

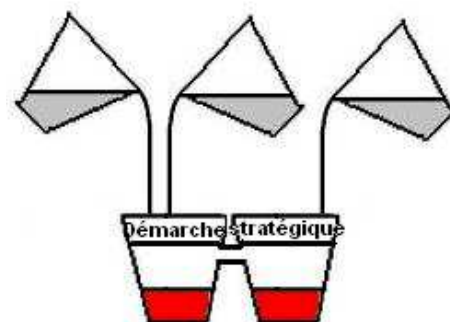
Situation envisagée	Emplois B au TAGERFIP	Effectifs B réels	Emplois C au TAGERFIP	Effectifs C réels	Nombre d'articles IR	Recouvrement assuré par
SAID Béthune Ville (1)		1,8		5,8	34488	Cellule « Recouvrement du SIP
SAID Béthune Extérieur (2)		2		5,3	36572	Trésoreries de DOUVRAIN, LAVENTIE et BEUVRY
Accueil		3		3.6		
Recouvrement		2		3		
expertise		2		1		
TOTAL	9	10,8	20	18.7		

Commentaires FO-DGFiP62 : Comment la direction peut-elle affirmer une amélioration des conditions de vie au travail alors que les agents vont être placés plus nombreux (8 par plateau), dans un espace plus réduit et avec des nuisances sonores plus grandes ?

Vos élus **FO-DGFiP62** restent également sceptiques quant à l'avenir des effectifs de ce genre d'initiative...

Face à ces incertitudes, **FO-DGFiP62** s'est abstenu pour les motifs suivants :

- Le Directeur n'a pas donné de garantie sur le volet emploi de cette opération.
- La réorganisation est imposée par les précédentes suppressions d'emplois et en « facilitera » les futures.
- Les agents n'étant pas, en majorité, opposés à cette réorganisation, le vote CONTRE ne s'imposait pas.

**3 – Réorganisation de la mission juridictionnelle dans la région Nord-Pas-de-Calais :**

Ce point a été reporté en fin de CTL, les commentaires sont à la fin de ce compte rendu.

4 – Modification des horaires d'ouverture des Trésoreries d'Aubigny en Artois et Avion :

Les agents de la Trésorerie d'**AUBIGNY EN ARTOIS** sollicitent la modification des horaires d'ouverture du poste au public.

Le poste est actuellement ouvert au public :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15 les lundi, mardi et jeudi ;
- de 8h30 à 12h00 les mercredi et vendredi.



Le poste sera ouvert au public à compter du 1er décembre 2013 selon les horaires suivants :

- de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15 les lundi, mardi et jeudi ;
- de 8h30 à 12h30 les mercredi et vendredi.

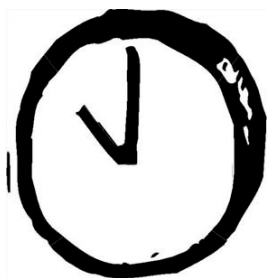
La réglementation prévoit que l'ouverture au public des postes comptables assurant une mission fiscale doit être au moins égale à 4 jours par semaine (entendus au sens de 8 demi-journées) pour les structures implantées au sein d'une agglomération dont le nombre d'habitants n'excède pas 10 000 (ce qui est le cas de la Trésorerie d'**AUBIGNY EN ARTOIS**).

La proposition de modification des horaires d'ouverture a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SFP	X		
FO-DGFiP62	X		
CGT	X		
CFTC	X		



Les agents de la Trésorerie d'**AVION** sollicitent la modification des horaires d'ouverture du poste au public.



Le poste est actuellement ouvert au public :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi ;
- de 8h30 à 12h00 le vendredi.

Le poste sera ouvert au public à compter du 1er décembre 2013 selon les horaires suivants :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 du lundi au jeudi ;
- de 8h30 à 12h00 le vendredi.

La proposition de modification des horaires d'ouverture a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SFP	X		
FO-DGFIP62	X		
CGT	X		
CFTC	X		

Commentaires FO-DGFIP62 : Sur le fond, vos élus ont soutenu la proposition des agents de ces 2 trésoreries. Sur la forme, ils ont dénoncé l'absence des documents OBLIGATOIRES à cette consultation, à savoir les votes des agents concernés. Précédemment, nous avons toujours été destinataires de ces votes...

mais là encore, c'était avant !!!



5 – Ponts naturels 2014 :



L'année 2014 sera assez particulière en matière de ponts naturels. Il existe en effet 5 possibilités de ponts naturels et l'immense majorité des agents de la DDFIP du Pas de Calais souhaite pouvoir obtenir plusieurs de ces ponts :

- le vendredi 2 mai (situé en période de vacances scolaires)
- le vendredi 9 mai
- le vendredi 30 mai
- le lundi 10 novembre
- le vendredi 26 décembre.

Commentaires FO : Vos élus **FO-DGFIP62** ont encore une fois pris votre avis en considération en effectuant un grand sondage à propos de ces ponts naturels. Il révèle que 98,3% des agents interrogés souhaitent effectuer de un à 5 ponts naturels.

Voici vos préférences pour ces ponts : 26 décembre 2014 (90%), 30 mai 2014 (81%), 2 mai 2014 (71%), 9 mai 2014 (64%), 10 novembre (59%)

La direction avait décidé d'octroyer 2 journées de ponts naturels pour 2014 (le 26 décembre et le 2 mai), et vos élus **FO DGFIP62** ont réclamé l'octroi d'une troisième journée conformément aux avis des personnels. Le Directeur a proposé de retenir également la date du 30 mai 2014 sous réserve que la date limite de dépôts des déclarations de revenus intervienne avant, et après consultation de l'ensemble des agents.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SFP			X
FO-DGFIP62	X		
CGT		X	
CFTC	X		

Certaines OS n'ont pas voté POUR au motif qu'il ne faut pas imposer des jours de congés aux agents... Cela revient à dire qu'elles obligeraient 50% des personnels à venir travailler de force pendant que l'autre moitié bénéficierait des ponts.

A FO DGFIP62, nous pensons qu'il est bien plus utile de consulter les agents et de soutenir leurs revendications...

6 – Questions diverses :

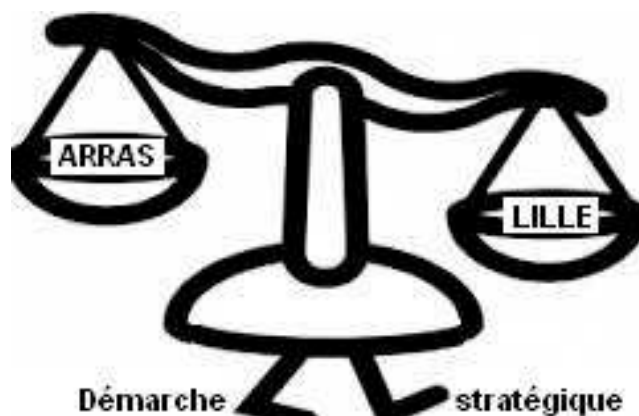
- **La titularisation des agents BERKANI :** 12 emplois Berkani sur 76 et un emploi hors Berkani sont éligibles à la titularisation. Tous les agents ont été informés de leur situation. Leur référent au niveau des RH est Jean-Pierre Santerne. Pour les éligibles, une réunion aura lieu le 28 novembre 2013 pour expliquer la titularisation. Une commission de sélection présidée par Andrée AMMIRATI et une personne de Pôle-Emploi recevra tous les agents éligibles pour le 19 décembre 2013. L'installation des stagiaires s'effectuera le 30 décembre 2013 avec une titularisation effective au 1^{er} juillet 2014 à l'issue d'un stage probatoire de 6 mois.
- **Toiture de l'immeuble d'Arras-Diderot :** Les travaux ont débuté le 7 octobre 2013 et devaient se terminer le 6 décembre. Les intempéries ont empêché de tenir le calendrier. Les travaux seront achevés mi-décembre. L'entreprise effectuera les travaux nécessaires à la remise en état des locaux suite aux fuites.
- **Déménagement des Trésoreries d'Arras-Banlieue et Arras-Municipale :** Pas de précision sur les dates, le dernier trimestre pour Arras-Banlieue et au printemps pour Arras-Municipale. Une seule certitude : cela se fera...
- **EMR : habilitations et délais de remboursement des frais de déplacements :** Dernièrement, les agents des EMR d'Arras et Boulogne ont connu des soucis avec leurs habilitations pour se connecter aux différentes applications informatiques les empêchant d'assurer leurs missions correctement. Nous avons réclamé et obtenu la mise en place d'un socle de base d'applications auxquelles ces agents auront toujours accès et qui pourra être complété si besoin par les comptables et les chefs de service. Ce socle concernera les applications CADRAN, COMPAS, PFEDIT, HELIOS, PAI, ADONIS et SISPEO. Nous avons réclamé que ces habilitations soient gérées par le service RH du Pôle Pilotage et Ressources. La direction locale ne nie pas quelques problèmes concernant le délai global de remboursement des frais de déplacements. Selon elle, ce délai s'établit à 13 jours (sur le compte bancaire) sauf cas exceptionnels. **FO DGFIP62** a demandé à l'administration qu'elle reste vigilante sur le délai de traitement de ces remboursements.
- **Rapprochement SPF et Pôle Enregistrement sur ARRAS :** Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour et nous avons demandé à la Direction d'effectuer le bilan du test initialement prévu pour six mois. La Direction Locale nous a répondu que la centrale pilotait le projet et en attendait les directives. Nous sommes inquiets sur la présence d'un pilote dans le bureau concerné de la DG...
- **Tableaux d'affichage pour les OS :** Les différents sites du département (et plus particulièrement les grands CDFIP) ne disposent pas des 4 panneaux réglementaires destinés aux OS représentatives du département. FO-DGFIP demande que la Direction Locale se mette en conformité dès que possible.



Arras Diderot prend l'eau ...
à vos parapluies !!!

3 – Réorganisation de la mission juridictionnelle dans la région Nord-Pas-de-Calais :

Le document de travail remis par la Direction est une copie conforme de celui fourni au Comité Technique de Réseau du 10 octobre 2013. Il y est indiqué que chaque direction assure l'expertise en matière juridictionnelle. L'administration considère qu'il y a dispersion de cette mission, voire dilution des compétences. Il est prévu à terme de mettre en place un pôle spécialisé dans le contentieux administratif juridictionnel de 1^{ère} instance pour chaque tribunal administratif (TA) soit 31 pôles spécialisés. Chaque pôle sera implanté à la direction territoriale correspondant au siège d'un TA. Dès janvier 2013, une phase d'expérimentation est prévue dans deux directions : la DRFiP de Haute-Vienne et la DRFiP du Nord. Pour le Pas-de-Calais, il devrait y avoir un transfert de charge vers le pôle spécialisé.



Commentaires FO-DGFIP62 : vos élus **FO-DGFIP62** ont tout d'abord demandé au Président du CTL que ce point soit soumis au vote car il s'agit d'une réorganisation de service. A ce titre, le règlement intérieur précise dans son article 9 en référence au décret du 15 février 2011 et son article 34 que :

CARTON ROUGE!



« Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comités par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ».

Le président du CTL a refusé cette demande relayée par toutes les OS. Après une première suspension de séance, nous avons demandé à étudier ce point en fin de CTL afin de retrouver une certaine sérénité dans les débats qui semblait s'étioler du côté de l'administration... Après donc avoir épuisé les autres points à l'ordre du jour, toutes les OS sont revenues « à la charge » pour demander à voter sur ce point dans le respect des textes en vigueur à la DGFIP. Questionné par **FO-DGFIP62** sur son rôle de Président de CTL garant de l'application du règlement intérieur, celui-ci nous a répondu qu'il

était présent pour appliquer les consignes de la Direction Générale. Nous n'avions donc plus de Président de CTL capable de garantir le bon déroulement du CTL puisque celui-ci avait décidé de changer de casquette et ne plus appliquer le règlement intérieur...

Devant cette démission, les élus des OS, FO, CGT et CFTC ont décidé après une 2ème suspension de séance (destinée à faire l'unanimité syndicale) de quitter la séance, fâchés par cette attitude irrespectueuse du règlement intérieur. SFP a décidé de rester seule avec la Direction Locale.

Quitter la séance ne veut pas dire pour autant s'abstenir d'avoir un avis sur la question même si celui-ci ne figure pas au procès verbal. Sur ce sujet important, nous dénonçons la mise en place précipitée de cette réforme : nous sommes à 6 semaines de l'échéance et la direction annonce que «les modalités précises du test sont encore en cours de finalisation ». De plus, à aucun moment la division concernée n'a été concertée. Par ailleurs, ce qui est annoncé comme **un transfert de charge ressemble plutôt à la création d'un échelon supplémentaire**. En effet, la division des affaires juridiques d'ARRAS qui rédigeaient les mémoires en TA, rédigera dans 6 semaines des instructions pour le pôle juridictionnel...

Vos élus **FO-DGFIP62** dénoncent également cette réorganisation de service qui sera **prétexte à supprimer encore 2 emplois dans le département alors que les collègues de Lille ne verront aucun renfort** devant absorber cette charge à effectif constant. Cette régionalisation rampante des missions s'effectue au détriment des services territoriaux. Le Syndicat souligne ici tous les dangers pour la DGFIP d'adosser son réseau sur celui d'une autre administration et de se placer ainsi en position de dépendance ... Les effets de la « Démarche Stratégique »...

Les élus F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT

Expert

Michaël MILLOT

Solitaires SYNDICAT NATIONAL
Finances Publiques

AVEC L'ADMINISTRATION, ACCOMPAGNONS LES RÉFORMES

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées

FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

Vous êtes nombreux à nous soutenir, n'hésitez pas à nous rejoindre !